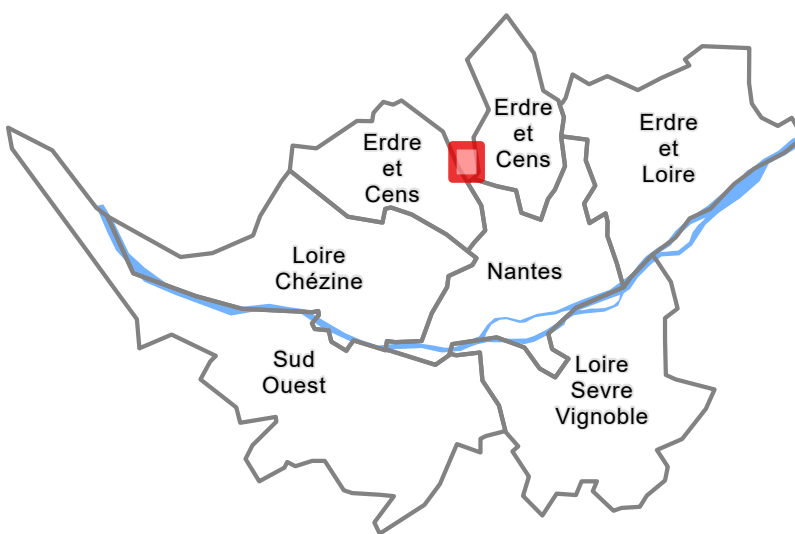


Planche
F18



Approuvé le 05 avril 2019
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Erdre et Cens, Nantes, Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre, Orvault, Nantes

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Soils



Zonage



Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

xxx Linéaire commercial souple

xxx Linéaire commercial strict



Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services



Périmètre logistique



Polarité commerciale majeure



Polarité commerciale intermédiaire



Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise



Périmètre de projet urbain intégrant des commerces



Pôle de services



Périmètre tertiaire



Périmètre mixité productif-tertiaire

Emplacements Réservés



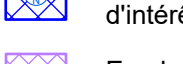
Emplacement réservé pour mixité sociale



Servitude de constructibilité limitée



Emplacement réservé pour projet d'intérêt général



Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

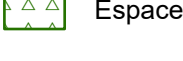
Protections environnementales



Espace Boisé Classé (EBC)



Espace Paysager à Protéger (EPP)



Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

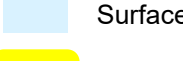
Fond de plan



Parcelle



Emprise Bâtie



Surface en eau



Limite communale

Format d'impression des plans 913 x 991 mm
Référéntiel Parcellaire Cadastre Unique actualisé

Implantation du bâti



Recul / Retrait minimal



Implantation obligatoire



Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales



Séquence urbaine de type 1



Séquence urbaine de type 2



Périmètre patrimonial



Patrimoine bâti



Petit patrimoine bâti



Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination



Cône de vue

Liaisons



Principe de liaison viaire



Principe de liaison modes actifs

Périmètres reportés



Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)



Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)

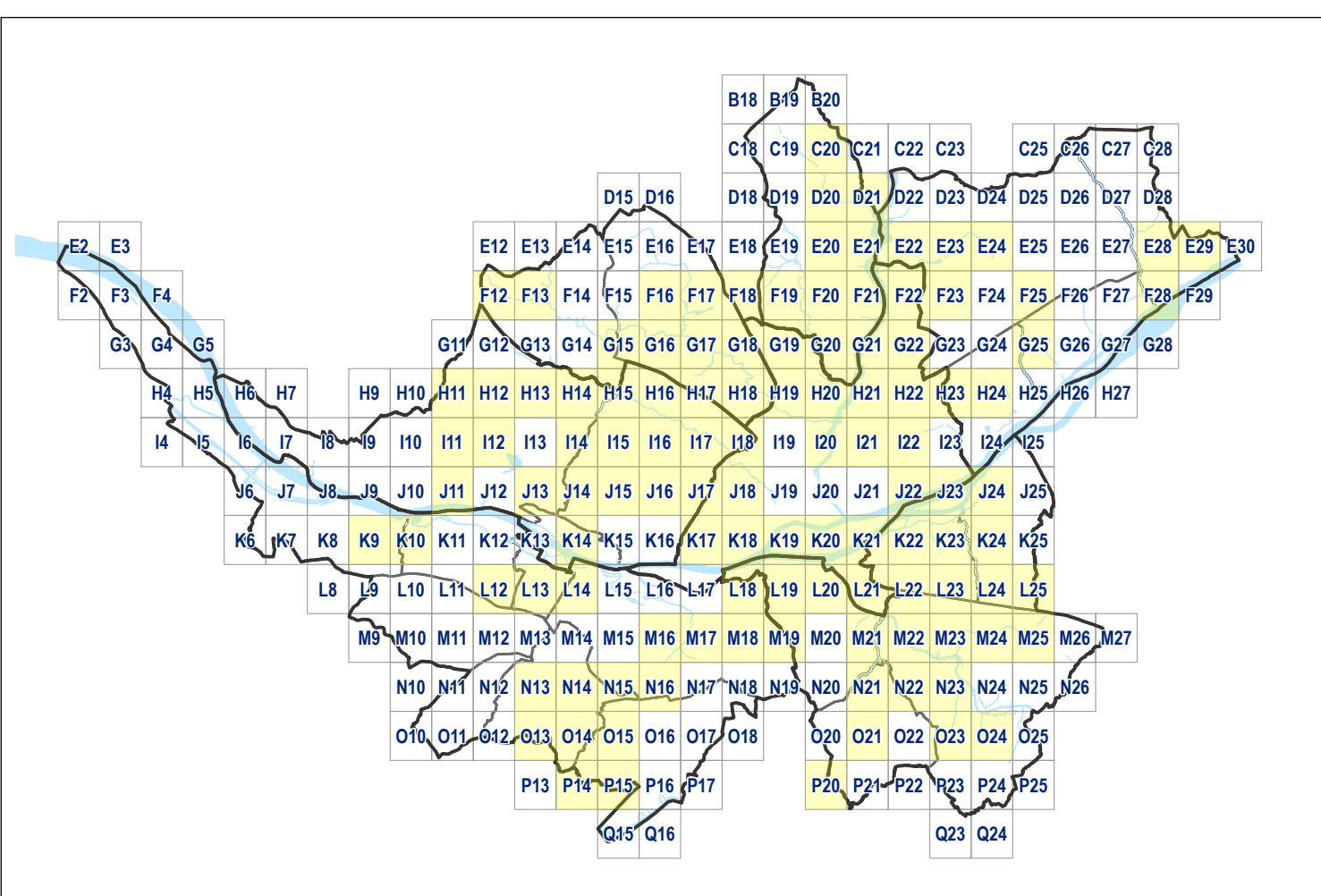


Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)



Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

GRILLE DE REPERAGE



Système de coordonnées: RGF 1993 CC47

